HAUX Actus

- JANVIER 2018 -

#54

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Cimetière en travaux !

Retrouvez toutes les informations sur

www.mairie.haux33.fr

Directeur de la publication : Nathalie AUBIN // **Comité de rédaction :** Isabelle PETIT - Nathalie AUBIN - Huguette FOSSAT - Annie COCHEN
Crédits photos : Jacques LE PRIOL - Hervé LAFON - Isabelle PETIT - Erik LOOT - Catherine CLOUP - Observatoire des Ambroisies
IMPRIMÉ EN 400 EXEMPLAIRES SUR PAPIER RECYCLÉ ISSU DE FORÊTS À DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire

// ÉDITO DU MAIRE 2

// DOSSIER SPÉCIAL 3
- Le cimetière dans le village 3
- Mission d'étude et projet 5

// VIVRE À HAUX 6
- Sortie en famille avec le CCAS 7
- Semaine européenne du développement durable 7
- Scènes d'été 7
- Fête du 14 juillet 8
- Balade contée 8

// INFOS MUNICIPALES 9
- Regroupement pédagogique intercommunal 9
- Nouvelle institutrice ! 9
- Bibliomédia 9
- Réalisations 9
  - > Réfection de voirie 9
  - > École 9
  - > Salle des fêtes 9
  - > Lagunage 9
  - > Achat d'équipement 9
- Haut débit 10
- Projets 10
  - > OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) 10
  - > PLU... le retour 10
  - > Porche de l'église 10
- Environnement 11
  - > Alerte ! Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Nouvelle Aquitaine 11
  - > Fiche de reconnaissance de l'ambroisie à feuilles d'armoise .. 12
  - > Fiche d'inventaire de l'ambroisie à feuilles d'armoise 12
  - > Ma rue en fleurs 13
  - > Zoom distillerie 13
  - > Éclairage public 13
- Assainissement 13
  - > Réhabiliter son assainissement individuel 13

// LE MOT DES ASSOS 14

// ÉTAT CIVIL 14

// AGENDA 15

// INFORMATIONS UTILES 16

Edito de la maire

Bonjour à toutes et tous,

Depuis notre dernier numéro, les Français.e.s ont choisi leur nouveau Président ainsi que leurs député.e.s pour 5 ans.
En tant qu'élu.e.s, nous espérions un changement significatif dans le calendrier des réformes, qui permettrait de prendre le temps d'évaluer les effets de ces réformes sur notre commune (modification des périmètres des communautés des communes, de la région, métropole, transfert de compétences…). Hélas, la loi NOTRe* sème une grande pagaille dans notre pays et poursuit son rôle d'affaiblissement du pouvoir des communes, que l'on dévitalise, pour les soumettre en les privant de leur poids démocratique.

Les dernières mesures imposant des zones tendues pour l'habitat social (est-ce trop demander que chacun ait un toit ?) risquent de mettre un coup d'arrêt brutal aux politiques locales de l'habitat mises en œuvre par nos collectivités territoriales. Exit le logement social hors zones arbitrairement imposées ? Comment gérer la demande de nos jeunes et de nos anciens pour rester sur notre commune si nous n'avons plus les soutiens nécessaires à l'aboutissement de nos projets d'éco hameaux ?

Nous poursuivrons notre ligne politique en maintenant et améliorant nos services de proximité, notamment par la formation du personnel communal, en réfléchissant à l'embellissement et la sécurité de notre village, en respectant les règles environnementales qui sont les nôtres, en restant à votre écoute pour toute demande ou questionnement légitime. Après l'aménagement de l'entrée Nord, l'arrivée du haut-débit sur notre commune, les travaux débutent au cimetière (voir dossier spécial). Merci d'avance de votre compréhension quant aux désagréments dûs à ceux-ci.

Une réunion publique de mi-mandat, courant 1er trimestre 2018, nous permettra d'échanger tant sur le travail accompli que sur les futures réalisations.

Nous remercions tous les habitant.e.s qui, par leur nombreux courriers ou échanges, nous encouragent à poursuivre notre action.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et tous une belle et heureuse année.

Nathalie Aubin, maire

* NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
** CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Le cimetière dans le village...

Ndlr : ce dossier vous est partiellement proposé à partir d'extraits du Guide Pratique « Conception et gestion écologique des cimetières », publié en 2015 par l'association Natureparif

// UN PEU DE CULTURE ET D'HISTOIRE...

En France, les cimetières installés à proximité des églises vont progressivement être abandonnés vers la fin du XVIIIe siècle pour laisser place à de nouveaux cimetières installés aux portes des villes et villages. L'apparition des grandes épidémies de peste et de choléra vont fortement contribuer à ce déplacement.
À partir du XIXe siècle, les cimetières vont se retrouver, pour la plupart, à l'extérieur du centre-ville, déconnecté du noyau historique et de la trame urbaine.

Ces changements vont s'accompagner d'une modification des institutions qui les gèrent. Ainsi, l'Église laisse petit à petit l'entretien à l'administration municipale jusqu'à la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905 qui lui en retire définitivement la gestion.
Le passage à cette gestion communale va tendre vers une standardisation de la conception des cimetières à cause, notamment, d'une uniformisation des offres funéraires.

Dans les pays occidentaux - l'expression du culte catholique se caractérisant par des tombes de pierre à partir du XXe siècle - la place de la nature dans ces cimetières est découragée peu à peu au profit des alignements de pierres de marbre et de caveaux en béton fabriqués industriellement, séparés par des allées de schistes ou de graviers souvent chimiquement désherbées.

Les cimetières deviennent ainsi très minéraux et laissent peu de place au végétal et à la flore spontanée, souvent mal perçue par les usagers. En termes de gestion, ces derniers sont progressivement associés à des « espaces à contraintes » pour les communes à cause du sentiment affectif et symbolique qu'ils représentent.
Le fait de laisser se développer la végétation peut faire naître un sentiment d'abandon chez les familles des défunts. Cette perception peut varier d'un pays à l'autre ou selon les cultures. La faible tolérance des adventices (plantes dites « mauvaises herbes ») oblige les communes à entretenir régulièrement ces espaces pour maintenir un état d'acceptabilité.

Avec les terrains de sports, les cimetières sont souvent la dernière frontière de la gestion écologique pour les collectivités. Au-delà de l'aspect de propreté issu de la pensée hygiéniste du XIXe siècle, **les questions de pollution de l'environnement, liées à des pratiques de gestion utilisatrices de chimie et intensives, commencent à émerger.**

// PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Les cimetières peuvent représenter, à eux seuls, près d'1/5ème de la consommation totale de pesticides des communes (source : « L'entretien des cimetières « un cas sensible » » - Conseil général de la Dordogne).

Les pesticides ont longtemps été la solution la plus pratique pour le désherbage de ces espaces. Cela s'est fait en ignorant largement les impacts sur la santé des applicateurs, sur l'environnement, particulièrement la biodiversité, mais aussi sans tenir compte des coûts cachés (externalités) induits par leur utilisation (coûts de l'achat des produits et de la dépollution des eaux contaminées).

Avec la montée des inquiétudes vis-à-vis des biocides et la réglementation actuelle, les communes se tournent vers des alternatives mécaniques et thermiques pour la gestion, mais font vite face à d'autres problématiques (consommation d'énergie, faible efficacité des machines), qui ne font que repousser les problèmes au lieu de les résoudre sur le long terme.

En réalité, c'est dans la conception même des cimetières que se trouve la clé : faire en sorte qu'ils soient conçus dès le départ en accord avec la nature, en vue d'une gestion écologique future. Pour se passer de ces produits, deux solutions complémentaires s'offrent aux gestionnaires : redéfinir les schémas de conception et d'aménagement des cimetières en amont et mettre en place une gestion écologique et différenciée en aval.

A Haux, le Plan de Gestion Différenciée élaboré avec la collaboration du CAUE et adopté par délibération du Conseil Municipal le 13 Avril 2017 intègre l'aménagement du cimetière communal, malgré les exclusions possibles prévues par la loi Labbé.

NB : Le plan de gestion différenciée est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

http://www.mairie.haux33.fr/plan-de-gestion-differenciee-des-espaces-communaux

// À HAUX, POURQUOI AVOIR CHOISI D'AMÉNAGER LE CIMETIÈRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE ?

Trois raisons majeures...

1// Les mauvaises herbes au cimetière ne laissent pas les visiteurs de marbre !

Les nouvelles dispositions législatives sur l'utilisation des désherbants obligent les communes à adapter leurs pratiques. Ceci n'est pas toujours bien compris par la population, surtout quand il s'agit des cimetières, lieux symboliques par excellence.

Pour autant, la municipalité a fait le choix d'aller au-delà de la loi Labbé - interdisant l'usage des pesticides dans les espaces publics à compter du 1er janvier 2017, hors cimetières et terrains de sport - afin d'anticiper un futur durcissement de la législation et répondre à une cohérence globale de projets et de politique environnementale communale.

2// Le cimetière occupe un emplacement remarquable !

Déplacé de son site initial aux abords de l'église à la fin du 19ème siècle, et installé sur la petite route qui mène du bourg à la mairie, le cimetière de Haux bénéficie d'un emplacement de choix au sein du territoire.
A la croisée de deux chemins de randonnée qui traversent la commune, il culmine avec une vue remarquable (châteaux, église...) aux 4 points cardinaux. Une raison de plus pour soigner tout particulièrement son aménagement paysager…

3// Accueillir la nature dans les cimetières !

En invitant la nature dans le cimetière, la commune participe à la densification du maillage vert global, au développement du potentiel d'accueil de la vie sauvage, à la prise en compte de la biodiversité au cœur même de l'activité humaine, à la préservation de la santé des citoyens et au respect de l'environnement. Ce lieu - géré différemment - offre ainsi un espace nécessaire au développement d'espèces sauvages, et devient un lieu de recueillement et ressourcement permettant de créer un contact serein entre homme et nature.

> ATTENTION LES PESTICIDES NE SONT PAS LA SEULE SOURCE DE POLLUTION DANS LES CIMETIÈRES.
Ainsi les soins du corps (cf. focus « LA THANATOPRAXIE »), les vêtements et objets personnels des défunts peuvent également être des sources de pollution des nappes phréatiques notamment lors de la décomposition des corps via l'infiltration des fluides. Sont également impliqués, les aménagements des sépultures, tels que les cercueils et les urnes en matériaux non biodégradables, les caveaux en béton (jamais véritablement étanches), ainsi que les monuments funéraires et les pierres tombales conçus avec des matériaux venant du monde entier et non recyclables.

> LA THANATOPRAXIE
Il s'agit d'une technique d'embaumement qui consiste à injecter dans le corps du défunt des quantités importantes (6 à 10 litres par corps) de produits extrêmement toxiques, dont un tiers de formaldéhyde qui est un produit cancérigène et mutagène (mais aussi des fongicides, bactéricides, virucides…). Cette pratique génère des risques toxiques importants car, aucune étanchéité durable des tombes n'étant possible, ces produits retournent à moyen terme dans le sol et à long terme dans la nappe phréatique (pollution des sols et de l 'eau).Dans le cadre d'une gestion écologique d'un cimetière, il est important d'alerter le public sur cette problématique (affichage, règlement interne…) et d'en avoir soi-même conscience…

Mission d'étude et projet

Après sollicitation de plusieurs entreprises (Gamarde, Fabien Charlot DPLG, Bertrand Espaces Verts, Brettes...) une mission d'étude a été confiée à ***Catherine Cloup****, chargée d'architecture du paysage et d'écologie urbaine.*

// OBJET DE LA MISSION

1// Etudier l'aménagement paysager du site et la gestion de la flore spontanée.

2// Mettre en œuvre une réhabilitation des allées pour améliorer l'accueil et le confort des usagers.

3// Améliorer les qualités esthétiques du lieu.

4// Respecter la dimension patrimoniale du site.

5// Respecter les nouvelles réglementations interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires.

6// Assister le maître d'ouvrage par la production des documents à caractère paysager visant à :

A. Explorer le potentiel et les contraintes d'aménagement du cimetière (l'ancien et le nouveau).

B. Apporter des arguments techniques et graphiques pour élaborer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental 33 et de l'Agence de l'Eau.

7// Mettre au point le projet paysager (schéma d'aménagement) et définir les actions nécessaires à sa réalisation selon une mixité de moyens (régie communale, chantier participatif, entreprise extérieure...).

• Budget alloué à l'aménagement du cimetière en 2017

> 31999,20 € TTC
dont relevé topographique (Cabinet Deschamps à Créon) et frais d'étude (mission Catherine Cloup)

• Budget alloué à l'aménagement du cimetière en 2018

> 18724,80 € TTC
au titre de la suite des aménagements et plantations

SOIT UN TOTAL DE 50724 € TTC POUR LES 2 PHASES

// SUBVENTIONS DEMANDÉES POUR L'OPÉRATION 2017-2018

Conseil Départemental : 5000 € TTC
Agence de l'Eau Adour Garonne : 10599 € TTC

// DURÉE DES TRAVAUX

Les travaux ont démarré le 6 novembre 2017 et se poursuivront jusqu'au printemps 2018.

// PROJET EN COURS DE RÉALISATION

Une première tranche de travaux a été réalisée cet été avec l'aménagement de la zone de stationnement et la mise en valeur de l'entrée principale.

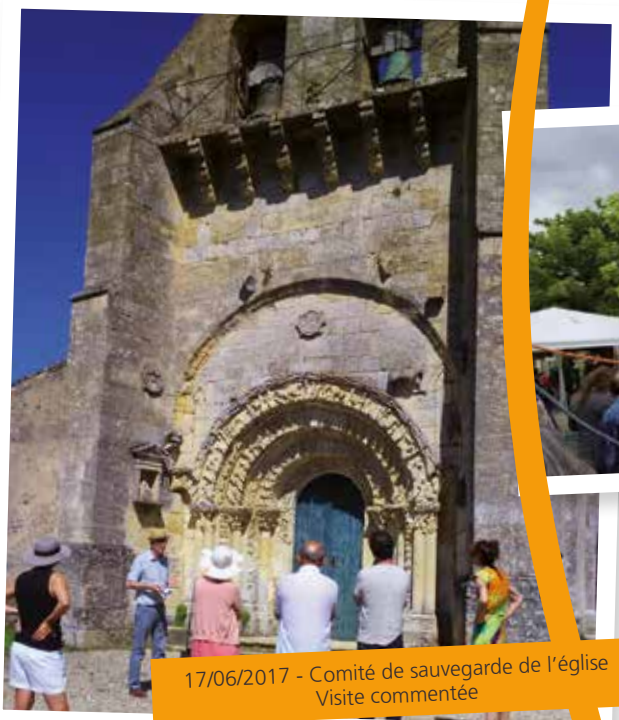

17/06/2017 - Comité de sauvegarde de l'église
Visite commentée

01/07/17 - Kermesse des écoles

24/06/17 - Spectacle de Flamenco

07/10/17 - Troc Plantes
Bibliomedia

Commémoration du 11 novembre
(La Marseillaise de la Paix par les enfants de l'école de Haux)

03/12/17 - Marché de Noël

20/12/17 - Petit Ours» -Goûter de Noël à la Bibliomédia

10/12/17 - Arbre de Noël communal Simple et émouvant !

// SORTIE EN FAMILLE AVEC LE CCAS

Le CCAS a souhaité organiser des sorties en famille (spectacles, concerts, cinéma…) tout au long de l'année. Afin que la dépense ne soit pas un frein, des billets solidaires vous sont proposés à 2€.
La première sortie s'est déroulée le 12 mai dernier. Une vingtaine d'hauxois.es se sont rendu.e.s à l'Espace de la Forge à Portets pour assister à une représentation de « Caché dans son buisson de lavande, Cyrano sentait bon la lessive ». Un bon moment partagé, plein d'humour et de poésie. D'autres sorties vous seront bientôt proposées, comme « Hommage en chansons à Claude Nougaro » le 12 janvier à l'Espace Culturel de Créon. Surveillez votre boite aux lettres !

Ces sorties sont subventionnées par le Conseil Départemental pour les 6/18ans dans le cadre du dispositif « Jeunes Cultures Gironde ».

CCAS ensemble Commune de Haux 33

Communauté de Communes du Créonnais

// SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ciné plein air, associations locales, spectacle, lectures, conférences et rencontres ont rythmé l'événement organisé du 2 au 4 juin. Une belle intention et un succès d'estime au regard des pluies diluviennes tombées tout le week end !
Un grand merci à l'ensemble des intervenants (Rizibizi Recyclerie, Le Bocal Local, Semoctom, Cie Arreuh, Cinéma Solaire, Picoté par les blés, Speranza, Récup'R, Kaléidoscope...), des bénévoles et visiteurs ayant répondu présents.
Evénement organisé avec le soutien de la CCC.

17/09/17 - Figaro Mio

// SCÈNES D'ÉTÉ

Le Duo en juillet : drôle, grinçant, voire un tantinet grivois !
Figaro Mio en septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine : Mozart revisité, moderne, enjoué, inégalé !

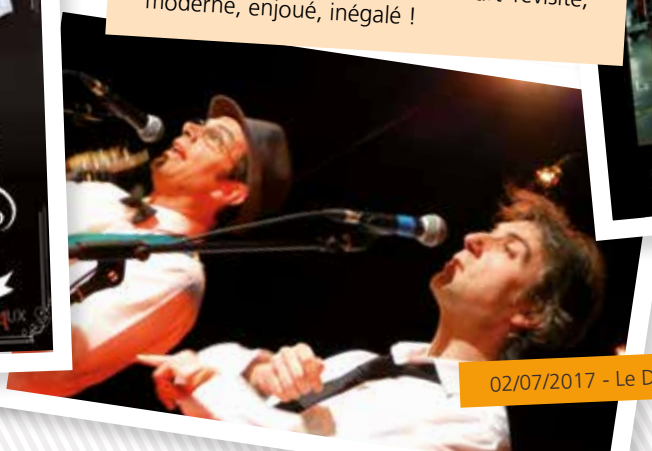

02/07/2017 - Le Duo

// FÊTE DU 14 JUILLET

Cette année nous avons renoué avec la tradition de la fête nationale du 14 Juillet.

La municipalité en collaboration avec nos aubergistes préférés a proposé une soirée animée par le groupe « Comme à la maison » dans le jardin de l'auberge. Les couleurs républicaines à travers nos drapeaux étaient à l'honneur et notre Maire a inauguré cette soirée en rappelant l'historique de cette belle fête.

« C'est en 1880 sous la 3ème république (président Carnot) qu'un député de Paris, Benjamin Raspail propose la loi qui instaurera le 14 juillet comme fête nationale et républicaine. Elle sera promulguée le 6 juillet 1880, 1 semaine avant les premières festivités qui auront lieu à Paris au Champ de Mars.

Il s'agissait de faire référence à une date historique montrant la capacité du peuple à s'émanciper de l'arbitraire royal en matière de justice, de sa volonté de conquérir sa liberté et de devenir acteur de sa propre histoire. Il s'agissait aussi de renforcer l'idée de nation une et indivisible.

La date du 14 juillet fait référence à 2 évènements :
• la prise de la bastille en 1789, symbole de la fin de la monarchie absolue et de la société d'ordre et de privilèges
• la fête de la fédération en 1790 célébrant la nation et la constitution de 1789 rassemblant les députés et les délégués de tous les départements appelés les « Fédérés », mais aussi la famille royale. La révolution n'est pas terminée, nous sommes alors sous le régime de la monarchie constitutionnelle.

Le 14 juillet symbolise ainsi à la fois le peuple souverain et l'unité de la nation républicaine.

Trois possibilités s'offraient aux participants, un pique-nique sorti du sac, un repas préparé par nos aubergistes ou tout simplement le partage d'une soirée en chansons. Chacun son choix !
Un moment de plaisir dans une ambiance populaire où toutes et tous ont pu se rencontrer, échanger et chanter à pleine voix un beau répertoire de chansons françaises.
Le bilan est fort positif tant sur le plan humain que sur l'ambiance et la convivialité.

D'un commun accord, avec Isabelle et Bernard que nous remercions pour leur accueil ainsi que tous les participants, nous sommes convenus de réitérer cette fête de village unitaire, conviviale et populaire l'an prochain. Réservez d'ores et déjà votre soirée du Vendredi 13 juillet.

// BALADE CONTÉE

Comme chaque premier samedi du mois de septembre depuis maintenant plusieurs années et sous l'impulsion de Claire Heuzé (bibliothécaire à Haux) les adeptes de l'événement (et quelques petits nouveaux !) se sont retrouvés autour de Stéphanie Lafitte - conteuse -, et des Voix Fluviales de Portets - choeurs - , pour une balade animée sur les sentiers de traverse hauxois.

avec le soutien de la CdC dans le cadre du reseau de lecture publique

// REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Effectifs à la rentrée 2017/2018

Ecole de Haux		Ecole de Madirac		Ecole de St Genes	
CE1 CE2	**21**	GS CP	**21**	PS MS	**24**
CE2 CM1	**21**			MS GS	**22**
CM1 CM2	**21**				
TOTAL 63		**TOTAL 21**		**TOTAL 46**	
TOTAL 130 ÉLÈVES					

// NOUVELLE INSTITUTRICE !

Monsieur Patrice Etchecopar, instituteur des classes de CE1 et CE2, a quitté l'école pour être conseiller en numérique et a été remplacé par Madame Célia LATRIE, à laquelle nous souhaitons la bienvenue.

// BIBLIOMEDIA

Nouveaux horaires !

MARDI ET MERCREDI : 16h à 19h
VENDREDI : 14h à 19h
1ER SAMEDI DU MOIS : 10h à 12h

• Réalisations

// RÉFECTION DE VOIRIE

- Chemin du Frère
- Route de la Palanque - Cimetière
- Route de MIngot
- Route de Marchand
- VC 22 Bergueil

Travaux réalisés par l'entreprise CMR
Budget : 95447 € TTC

// ÉCOLE

- Création de rampes d'accès (normes handicapés)
- Installation de fenêtres et rideaux occultant

// SALLE DES FÊTES

- Création de toilettes accessibles aux personnes handicapées
- Remplacement des rideaux de scène et pendrillons

// LAGUNAGE

Renforcement des berges du lagunage de la station d'épuration qui menaçaient de s'effondrer, le long du ruisseau « La Haute Sage » sur une longueur d'environ 95 mètres.

- Reprise du lit du ruisseau
- Création d'un délestage des eaux pluviales
- Renforcement des berges de la lagune 3
- Renforcement des berges de la lagune 4

Travaux réalisés par l'entreprise E3A.

Budget : 86423 € TTC
Emprunt : 43 000 €
Autofinancement : 43 423 €

// ACHAT D'ÉQUIPEMENT

- Réfrigérateur professionnel pour la salle des fêtes
- Four pour le réfectoire scolaire
- Auto laveuse pour l'entretien des sols des bâtiments publics

Réfection de la VC22 de Bergueil

// HAUT DÉBIT

C'est réglé depuis le 1er Août !
En dehors des lieux-dit dépendants des réseaux de Langoiran ou Créon, toute la commune est désormais alimentée en Haut Débit (entre 10 et 15 mégas). Les opérateurs n'ayant pas encore dégroupé le DSLAM, la télévision numérique n'est donc pas accessible. Mais n'hésitez pas à les solliciter et à faire changer vos boxes afin que le traitement du dégroupage s'accélère !
Si vous avez des questions ou rencontrez des soucis, vous pouvez contacter Gironde Numérique au 05 35 54 08 84

• Projets

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

06/07/17 - Réunion Publique PLU - Mairie de Haux

// OPAH

La Communauté des Communes a reconduit l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) jusqu'en 2020. Le cabinet SOLIHA a été retenu.

L'OPAH c'est pour qui ?
• Les propriétaires occupants modestes sous conditions de ressources
• Les propriétaires bailleurs sans conditions de ressources, qui décident de conventionner leurs logements et peuvent ainsi bénéficier d'un abattement fiscal sur leurs revenus locatifs.

Objectifs
• Accompagner l'amélioration de 120 logements
• Favoriser la rénovation énergétique de plus de 80 logements
• Permettre l'adaptation de 30 logements au vieillissement et aux situations de handicap.

Contacter SOLIHA :
05 56 33 88 88 - Accompagnement gratuit et personnalisé

// PLU... LE RETOUR

(cf dossier spécial du n°53)

Le 2 Août, la DREAL contre toute attente de notre part nous informait que notre projet de révision de PLU devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale
Un recours argumenté a donc été déposé le 26 septembre afin que nous soyons dispensés de cette étude qui nous semblait injustifiée et allongeait encore les délais. Bonne nouvelle ! Nos arguments ont été entendus, le recours a été accepté le 21 novembre. Nous allons par conséquent pouvoir reprendre nos travaux.

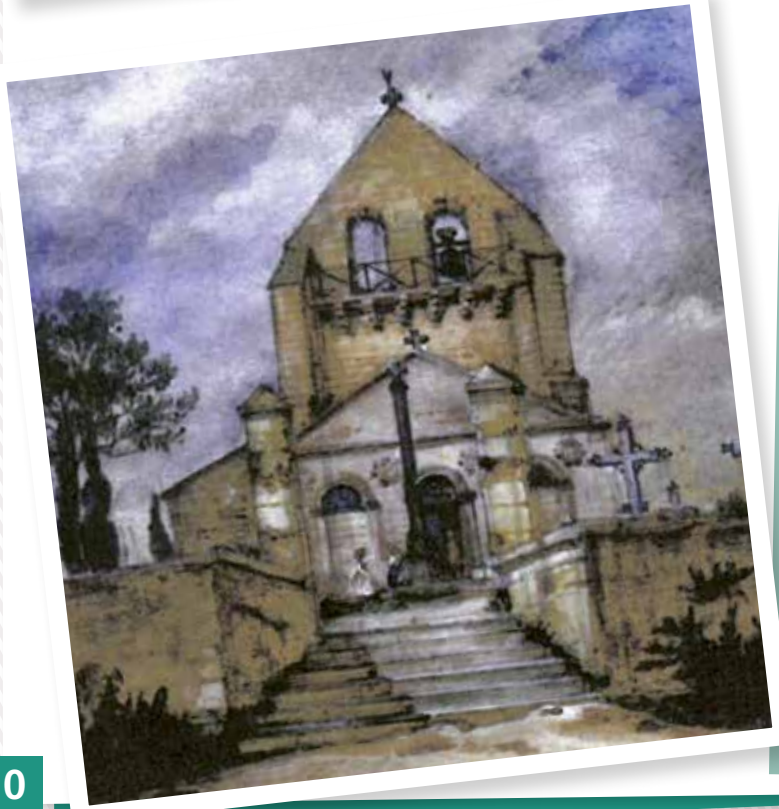

// PORCHE DE L'ÉGLISE

La 1ère phase de réfection et de protection du porche de l'église est en cours. La maitrise d'œuvre a été attribuée à Mme Baillon - architecte - et validée par la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles).

Ce projet acté en 2011 se déroulera en 3 phases :
1// Choix de la maitrise d'œuvre et études
2// Réfection de la façade Ouest
3// Création d'un porche de protection

> Subvention accordée par la DRAC pour la 1ère phase : 3780 € €

• Environnement

Alerte ! Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Nouvelle Aquitaine

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

// COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.

Sources images : (a), (c), (d) www.ambroisie.info.fr; (b) CBNSA

// POURQUOI LUTTER CONTRE CETTE ESPÈCE ?

• IMPACT SANITAIRE

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entrainer une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

• IMPACT ÉCONOMIQUE

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambroisie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

• IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'Ambroisie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambroisie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

// COMMENT AGIR ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, règlementaires, humaines et matérielles.

• LES ACTIONS PRÉVENTIVES

> Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile...

> Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.

> Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.

> Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

• LES ACTIONS CURATIVES

> L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.

> La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée à minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.

> L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entrainer des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

• LES PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

> Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.

> Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.

> Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.

> Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (http://www.ambroisie.info/pages/detruire.htm). Un apport en déchetterie ou le dépôt sur place sont également envisageables. L'incinération n'est autorisée que dans les départements ayant un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'Ambroisie. A ce jour, l'ancienne Aquitaine n'est pas concernée par un arrêté préfectoral.

> Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour plus de renseignements ou pour faire un signalement

Gaëlle GUYOT - FREDON Aquitaine
62 Rue Victor Hugo - 33140 Villenave d'Ornon
Mob. 07 81 61 79 99 - Tel. 09 67 01 58 68
Email : zna@fredon-aquitaine.org

// FICHE DE RECONNAISSANCE DE L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE
Ambrosia artemisiifolia L.

Le plant d'ambroisie développé porte des feuilles larges, minces et très découpées, de couleur verte sur les 2 faces. Il atteint 1,20 m de hauteur en août.

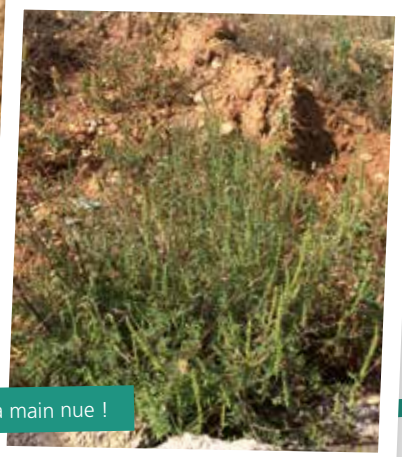

Les tiges rougeâtres et velues portent à leur sommet les fleurs vert jaunâtre sous la forme de longs épis visibles dès juillet.

// FICHE D'INVENTAIRE DE L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE
Ambrosia artemisiifolia L. pour la région Aquitaine

Renseignements concernant l'observateur

Pour des raisons purement scientifiques nous avons besoin de connaître l'auteur du relevé car nous ne pouvons valider des relevés anonymes.

Nom .....

Prénom .....

N° de voie .....

Type de voie .....

Nom de la voie .....

Code postal .....

Commune .....

Courriel .....

Téléphone .....

Conformément à la loi «Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, vous pouvez l'exercer en contactant directement le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

Renseignements concernant l'observation

Localisation géographique (joindre si possible un extrait de carte IGN avec la localisation précise du site de découverte) :

Département .....

Commune .....

Lieu-dit .....

Date de la découverte .....

Description du site (station) COCHER LA CASE

> TYPE DE MILIEU

☐ Talus routier ou ferroviaire
☐ Bord de rivière
☐ Champs
☐ Jardin
☐ Remblais
☐ Autres (préciser)

Si parcelle agricole précisez la culture .....

> NOMBRE DE PIEDS

☐ de 1 à 10
☐ de 10 à 50
☐ de 50 à 100
☐ de 100 à 500
☐ de 500 à 1000
☐ de 1000 à 5000
☐ de 5000 à 10 000
☐ + 10000

Surface estimée .....

> STADE DES PLANTES

STADE	HAUTEUR APPROXIMATIVE EN CM
☐ Plantule	.....
☐ En bouton	.....
☐ En fleur	.....
☐ En fruit	.....
☐ Tiges desséchées	.....

Observations, remarques diverses, indiquer notamment si les pieds observés ont été laissés en l'état, arrachés, fauchés...

.....

.....

.....

.....

Merci de renvoyer cette fiche de signalement à la Fredon Aquitaine selon votre convenance. Par courriel à ***zna@fredon-aquitaine.org*** en y joignant quelques photographies si possible. Ou par courrier à : ***Fredon Aquitaine à l'attention de Gaëlle GUYOT - 62, rue Victor Hugo - 33140 VILLENAVE D'ORNON***

• Environnement (suite)

// MA RUE EN FLEURS

Une dizaine de foyers ont bénéficié de l'opération « Ma rue en Fleurs » au mois de mai, permettant aux propriétaires de fleurir leur façade et pieds de mur donnant sur l'espace public. N'hésitez pas à solliciter le secrétariat de mairie et à émettre vos demandes pour le printemps prochain, et ce avant le **15 mars 2018.**

// ZOOM DISTILLERIE

Malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur, l'arrêté préfectoral est tombé autorisant une augmentation de la production de la distillerie Douence. Une commission de suivi du site doit être réunie par la Préfecture, à laquelle participera la commune.
Si vous souhaitez apporter votre voix, soumettre vos remarques ou vous rassembler autour du collectif de riverains, contactez les par courriel à l'adresse suivante : *collectifriverains@outlook.fr*

// ÉCLAIRAGE PUBLIC

La municipalité projette de réduire progressivement les pollutions lumineuses, énergivores et génératrices de dérèglements biologiques. C'est pourquoi, un test sera lancé courant 2018 sur la zone du Bourg, autour de l'église, avec le changement d'une dizaine de lanternes de styles dont l'équipement en ampoules LED permettra, à terme, l'interruption lumineuse programmée.

• Assainissement

// RÉHABILITER SON ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Dans le cadre de son 10ème programme (2013-2018) l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut, par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable et d'Assainissement de la région de Bonnetan (SIAEPA) et selon certains critères, subventionner les travaux de réhabilitation de votre assainissement non collectif.
Si la réhabilitation est éligible à cette aide, le montant est de 4 200 € ou 80 % du montant des travaux si ce dernier n'excède pas 5 250 € TTC.
Les travaux peuvent être réalisés par une entreprise ou le particulier sous réserve de fournir les factures de fourniture et de location de matériel. Cette aide peut également englober les frais d'études de sol.
Ainsi, le SIAEPA projette de mettre en place sur l'ensemble de son territoire, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, un programme de réhabilitations subventionnées.
Si vous souhaitez intégrer le programme et bénéficier de l'aide de l'Agence de l'Eau, vous devez contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Syndicat (75 Allée du Pas Douen 33 370 BONNETAN 05 56 68 37 92) pour déposer un dossier de réhabilitation et vérifier si votre installation répond aux critères de l'Agence de l'Eau.

Les travaux ne doivent pas débuter avant le dépôt du dossier auprès du SPANC et l'accord écrit de l'Agence de l'Eau.

Critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau

- Vos eaux vannes (eaux des WC) se rejettent directement ou par l'intermédiaire d'une fosse septique ou fosse toutes eaux hors des limites de votre propriété,
- Votre habitation a été construite avant mai 1996,
- Vous avez acheté votre maison avant le 1er janvier 2011,
- Vous occupez le logement au titre de résidence principale,
- Vos travaux de réhabilitation doivent être réalisés conformément à la réglementation, dans un délai de 1 an maximum après l'accord écrit de l'Agence de l'Eau.

Autres financements possibles

Si vous êtes éligible à la subvention de l'Agence de l'Eau, vous pourrez peut-être bénéficier de l'aide de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) : l'attribution de cette aide est soumise à condition de ressources du foyer. Elle vient se cumuler à celle de l'Agence de l'Eau, mais le total des deux subventions ne pourra excéder 80 % du montant de l'opération.

Contact

A.N.A.H. - 2 rue Jules-Ferry - Cité administrative - BP 90 33090 Bordeaux Cedex

L'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ) : pour les installations ne consommant pas d'énergie, ce dispositif de prêt bancaire peut permettre de financer le reste de l'opération. Il vient alors compléter la (ou les) aide(s) perçue(s).
Se renseigner auprès de votre banque.

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

LE MOT *des assos*

Les Z'artpions présentent leur nouvelle comédie « Passé composé » à l'occasion de quatre folles représentations les 2, 3, 23 et 24 mars 2018.

« Passé composé », c'est pas moins de 3 tableaux, 9 comédiens, 25 personnages et une guest star : le piano sans Sol de la brocante d'Annie et Anna. Une brocante dans laquelle ce vieux piano côtoie d'autres « objets démodés venus d'époques obsolètes auxquelles on ne comprend plus rien » comme le clament haut et fort l'agent immobilier et le promoteur qui souhaitent tout raser pour bâtir du neuf. Mais si nous y prêtons attention, ces objets venus du passé nous racontent de belles histoires... notre histoire...

A travers des personnages bien campés, du milliardaire américain qui pense que tout s'achète (même le bon goût), à la demi-mondaine tout droit sortie d'un Vaudeville, en passant par un commissaire qui n'a rien à envier au célèbre Hercule Poirot, les Z'artpions vous proposent un voyage dans le temps d'1h30. Accrochez vos ceintures !

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la commune

www.mairie.haux33.fr

Inscrivez-vous à la lettre d'information municipale (Newsletter) et recevez directement, sur votre messagerie ou votre smartphone, les derniers articles publiés sur le site.

Le fil d'actualité est aussi disponible sur Facebook
Mairie de Haux

ÉTAT *civil*

Liste composée à partir des validations d'autorisation à paraître des familles :

// NAISSANCES

> DUMAS Victor, Gabriel 08/04/2017
> PINEAU Cavarec Victoire, Jullia, Maëline 07/06/2017
> JARQUÉ Aurélio, André 25/07/2017

// MARIAGE

> Sarr Mbissane & Delberghe Céline 25/02/2017
> Maurin Mathieu & Nadia Garnier 10/06/2017
> Ventura Thomas & Harvey Nancy 30/09/2017

// DÉCÈS

> DUVIGNAC Albert 15/06/2017
> DEL Fabbro (née Ducos) Lucette 07/07/2017
> NIOTOUT Pierre 27/04/2017

12

// 12 JANVIER 2018

20H30 : SORTIE CCAS « HOMMAGE EN CHANSONS À CLAUDE NOUGARO »
Espace Culturel Créon

13

// 13 JANVIER 2018

11H : VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ
Salle des fêtes

20H30 : MISA CRIOLLA D'ARIEL RAMIREZ
Chants hébreux et musique des Andes par le groupe Kari Pampa et les chorales Tutti et la Villanelle de Branne et Blanquefort, 60 choristes et 4 musiciens - Eglise Saint Martin - Entrée gratuite

20

// 20 JANVIER 2018

18H30 À 22H : NUIT DE LA LECTURE
Bibliomedia - Entrée gratuite

03

// 03 FÉVRIER 2018

10H À 12H : LEGO DES MOTS
Jeux d'écriture à la Bibliomedia - Entrée gratuite

M

// 02 ET 03 MARS 2018

« PASSÉ COMPOSÉ »
par les Z'Artpions - Salle des fêtes

03

// 03 MARS 2018

10H À 12H : APICULTURE
Bibliomedia - Entrée gratuite

10

// 10 MARS 2018

10H30 À 12H30 : BILAN MI-MANDAT
Salle des fêtes

17

// 17 MARS 2018

CARNAVAL
Place des écoles

18

// 18 MARS 2018

17H : « TRANCHE DE GUERRE »
Lectures et musique théâtralisées par l'Atelier Provisoire - Salle des fêtes - Entrée gratuite

M

// 23 ET 24 MARS 2018

« PASSÉ COMPOSÉ »
par les Z'Artpions - Salle des fêtes

07

// 07 AVRIL 2018

10H À 12H : LEGO DES MOTS
Jeux d'écriture à la Bibliomedia - Entrée gratuite

+

// DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2018

EXPOSITION 14/18
La grande guerre au travers de cartes postales - Mairie
Dessins d'artistes au Front

A

// DU 23 AU 30 AVRIL 2018

EXPOSITION 14/18
Objets du quotidien du poilu - Salle des fêtes

25

// 25 MAI 2018

BOUM DES CM1-CM2 ET 6ÈME
Ecole de Madirac

03

// 03 JUIN 2018

VIDE GRENIER
Place des écoles

16

// 16 JUIN 2018

SPECTACLE DE FLAMENCO
Salle des fêtes

30

// 30 JUIN 2018

KERMESSE DU RPI
(Regroupement Pédagogique Intercommunal)

13

// 13 JUILLET 2018

FÊTE NATIONALE À L'AUBERGE
avec le groupe CALM (Comme à la Maison)

J

// DU 14 AU 21 JUILLET 2018

FESTIVAL ENTRE 2 AIRS
organisé par le JOSEM. Accueil de 5 à 6 orchestres, soit environ 400 à 500 musiciens

20

// 20 JUILLET

MUSIQUE DE CHAMBRE
Eglise Saint Martin - Tarif libre

01

// 01ER SEPTEMBRE 2018

18H : BALADE CONTÉE
Bibliomedia

06

// 06 OCTOBRE 2018

10H À 12H : LEGO DES MOTS
Jeux d'écriture à la Bibliomedia - Entrée gratuite

03

// 03 NOVEMBRE 2018

10H À 12H : TROC PLANTES
Bibliomedia

01

// 01ER DÉCEMBRE 2018

10H À 12H : LEGO DES MOTS
Jeux d'écriture à la Bibliomedia - Entrée gratuite

09

// 09 DÉCEMBRE 2018

15H : NOËL COMMUNAL
Salle des fêtes

19

// 19 DÉCEMBRE 2018

15H30 : GOÛTER SPECTACLE NOËL
Bibliomedia - Entrée gratuite

CONCEPTION anantastudio.com • info@anantastudio.com • IMPRESSION IMPRIMOI

Cimetière Zéro Phyto !

INFORMATIONS *utiles*

Urgences

Aide en cas d'urgence : 112 [tout secours depuis un mobile]
Pompiers : 18 ***SAMU :*** 15 **Police secours :** 17
Gendarmerie de Créon : 05 57 34 45 20

Brûlage

Rappel : brûler ses déchets verts est interdit par arrêté préfectoral !

Broyage

1er vendredi de chaque mois. Dépôts sur la zone de la Station d'Epuration aux roseaux, sur demande par formulaire de contact sur :
http://www.mairie.haux33.fr/ramassage-tri-selectif-dechetteries

Nuisances sonores

> Silence du lundi au vendredi avant 8h30, de 12h30 à 14h30, et après 19h30

> Silence le samedi avant 09h00, de 12h00 à 15h00 et après 19h00

> Silence aussi les dimanches et jours fériés avant 10h00 et après 12h00 !

HAUX Actus
#54
- JANVIER 2018 -
JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

MAIRIE DE HAUX
1, Rd 239 - Le Grand Chemin - 33550 HAUX - FRANCE
T// 05 56 23 05 22 - F// 05 56 23 04 33
contact.mairie@haux33.fr
www.mairie.haux33.fr

Horaires de la mairie
Lundi, mercredi, samedi > 9h - 12h30
Jeudi > fermé
Mardi, vendredi > 15h -18h30

Horaires de la Bibliomedia
Mardi et mercredi > 16h à 19h
Vendredi > 14h à 19h
1er samedi du mois > 10h à 12h

Horaires de l'agence postale
Lundi à vendredi > 9h à 13h15
Samedi > 9h à 12h

Centre Communal d'Action Sociale
Permanence en mairie chaque mardi, sur rendez-vous, de 16h30 à 18h30